

Conférence dans la Basilique de Basse-Wavre, le mardi 10 décembre 2019, dans le cadre des cérémonies marquant le vingtième anniversaire de l'élévation de l'Eglise au titre de Basilique Mineure.

LES BASILIQUES: HISTOIRE, SIGNIFICATION ET PRIVILEGES.

Je suis heureux ce soir de prendre la parole dans notre chère Basilique de Notre-Dame de Basse-Wavre, à l'occasion du XXe anniversaire de l'élévation de notre Eglise au titre de Basilique Mineure. Beaucoup posent différentes questions à ce sujet. C'est l'occasion d'y répondre en retraçant l'histoire de ce phénomène religieux que sont les basiliques, de voir leur signification et leurs privilèges.

Je vais d'abord expliquer trois noms particuliers utilisés pour désigner certaines églises, à savoir : cathédrale, collégiale et basilique. Certains confondent ces trois vocables mais savent bien qu'il s'agit d'édifices religieux qui possèdent un titre ou un grade plus élevé que les autres. Mais dans l'histoire de l'Eglise, comme dans la liturgie, tout a une origine et une explication, parfois très simple, mais il suffit de les connaître.

La cathédrale est tout simplement l'église de l'évêque. Son nom lui vient du mot latin « cathedra », en français la cathèdre qui est le trône ou le siège de l'évêque, placé dans le chœur. Même si cette église n'est plus le centre d'un diocèse, elle garde toujours son titre de cathédrale, et souvent elle a sa cathèdre utilisée par l'évêque lors de sa visite. En Belgique, les cathédrales d'Ypres et de Malmédy ne sont plus le siège d'un évêque y résidant. En France, les évêques ont souvent plusieurs cathédrales dans leur diocèse, car certains évêchés ont été regroupés, lors du Concordat de 1801. L'évêque d'Arras, par exemple, est évêque d'Arras, Boulogne et Saint-Omer, et possède ainsi trois cathédrales.

La collégiale est une église qui a eu jadis un collège ou chapitre de chanoines ou de chanoinesses qui y chantaient l'office divin. Son nom vient du mot « Collegium » ou « Collège » en français. En Belgique et en France, tous ces chapitres ont été supprimés lors de la funeste Révolution Française, ce qui n'est pas toujours le cas dans d'autres pays, comme la Pologne par exemple. Chez nous, le titre de collégiale est donc un titre historique. Il y a eu des chanoines à Huy, Dinant, Chimay, Leuze en Hainaut, etc..., par exemple, dans plusieurs collégiales de Liège, mais aussi à Incourt. Toutes ces églises portent ainsi ce titre de collégiale. Il y a eu des chapitres de chanoinesses à Nivelles, Andenne, Mons et Moustier-sur-Sambre. C'est pour cette raison que la grande église de Nivelles porte le même titre. Dans notre Brabant Wallon, il y a deux collégiales, à Incourt et à Nivelles.

La basilique est normalement une église qui a reçu ce titre du pape. C'est le plus haut titre que puisse recevoir une église et ce titre est inaliénable ; on ne peut pas lui retirer. C'est un privilège accordé par le Souverain Pontife à des grands lieux de pèlerinage ou à des sanctuaires nationaux. Le Brabant Wallon ne possède qu'une seule basilique, c'est celle de Basse-Wavre .

L'ORIGINE DES BASILIQUES

Le mot « Basilique » vient du mot grec « basileus » qui signifie « roi » ou « royale ». Ce nom fournit une dénomination aux grandes salles royales utilisées par le roi, dans la Grèce

Antique. Par la suite, l'empire romain a repris cela ; c'est ainsi que les premières « basiliques » étaient profanes ou païennes, et non liées à la religion chrétienne car antérieures à la naissance de Notre Seigneur. C'est dans les basiliques romaines que le peuple, alors souverain, se réunissait pour traiter ses affaires. Les basiliques païennes, élevées par les Romains, soit dans Rome même, soit dans les colonies, servaient à la bourse, au marché et au palais de justice. C'était le rendez-vous des marchands ; on y parlait des nouvelles et on y prenait part à la vie publique. Ces basiliques, édifiées en longueur, se composaient d'une nef et de deux bas côtés, séparés par des colonnes, et d'une abside arrondie. Des galeries supérieures permettaient aux matrones romaines d'assister à tout ce qui se passait en bas. La nef et les bas-côtés étaient occupés par la foule, tandis que l'abside était le lieu où on rendait la justice, offrant ainsi un spectacle à la foule. C'est en 184 avant Jésus-Christ que fut construite à Rome la première basilique, portant ce titre dès son origine. Par la suite, ces édifices se multiplièrent.

A Rome -même, les basiliques chrétiennes actuelles de Sainte-Agnès-hors-les-Murs et des Quatre-Saints-Couronnés présentent encore toutes les caractéristiques des basiliques romaines païennes.

Par l'édit de Milan, œuvre de l'empereur Constantin en 313, la religion chrétienne put exercer son culte au grand jour et quitter la clandestinité des catacombes. De plus, l'empereur fonda Constantinople ou Byzance qui devint le siège impérial, laissant un peu la ville de Rome au Souverain Pontife, Vicaire de Jésus-Christ et seul maître à bord. Il était alors naturel que le pape utilise les grandes basiliques païennes désaffectées pour en faire des églises. De plus, étant donné que ces bâtiments convenaient parfaitement au culte divin, on décida de construire les nouvelles églises selon ce modèle. Certaines furent même édifiées par l'empereur Constantin lui-même. On garda l'ancien nom et on appela ces églises, des basiliques. Leur plan était toujours en longueur, formé de trois nefs, séparées par des colonnes, avec une abside. La nef centrale, plus large et plus haute, était couverte d'une charpente visible et d'une toiture. Les plus vieilles basiliques romaines ont encore des trous dans leurs colonnes, à 2,5 m de haut ; cela servait à accrocher des barres de fer destinées à suspendre des voiles, afin de séparer les hommes qui se trouvaient dans la nef centrale, des femmes qui étaient dans les bas-côtés. Certaines basiliques romaines d'aujourd'hui datent toujours en partie de cette époque antique. Le plan des églises construites en longueur, avec nefs et colonnes, est toujours appelé plan basilical.

LES BASILIQUES MAJEURES

Il existe quatre basiliques majeures, toutes situées à Rome ; ce sont les quatre églises les plus importantes de la Ville Eternelle. Il s'agit de Saint-Pierre au Vatican, édifiée sur la tombe de saint Pierre, premier pape institué par Jésus-Christ et prince des apôtres, Saint-Jean de Latran, cathédrale du Souverain Pontife comme évêque de Rome et première église de la chrétienté, Sainte-Marie Majeure, église-mère de toutes celles qui sont consacrées à la Mère de Dieu et Saint-Paul-hors-les-Murs, édifiée sur la tombe de saint Paul, Apôtre. Ce sont les principales églises visitées par les pèlerins venus à Rome.

Les quatre basiliques majeures ont les caractéristiques suivantes :

1° Chacune a à sa tête un cardinal archiprêtre qui représente le pape, à l'exception de Saint-Paul-hors-les-Murs qui est confiée à des bénédictins, mais dont le père-abbé y remplit le rôle du cardinal archiprêtre des trois autres.

2° Chacune possède un collège de chanoines et un collège de pénitenciers, à l'exception de Saint-Paul dont les moines exercent la fonction de pénitencier.

3° Chacune est ouverte toute la journée, ce qui n'est pas toujours le cas des autres églises romaines.

4° Elles ont toutes cinq nefs et cinq portes, dont une est toujours fermée et décorée d'une croix de cuivre. Cette dernière est la porte sainte qui ne doit s'ouvrir que pour les années saintes ou jubilaires ; leur visite est prescrite pour gagner les indulgences lors des jubilés.

5° Les chapitres des basiliques majeures possèdent les privilèges des protonotaires apostoliques dont ils portent les insignes. Pour rendre cela plus simple, ils sont « monseigneur » et on droit à la soutane, la ceinture et le mantelet violets.

6° Le conopeum ou pavillon des basiliques majeures n'est pas de soie rouge et jaune, comme celui de Basse-Wavre, mais de lamé d'or et velours rouge avec des franges d'or.

La Basilique de Saint-Jean de Latran, comme église-mère de toutes les églises du monde a le privilège unique de posséder deux parasols ou conopea, et ils sont beaucoup plus grands que les autres.

LES BASILIQUES PATRIARCALES

Il existe à Rome cinq basiliques patriarcales, les quatre basiliques majeures et aussi la basilique Saint-Laurent-hors-les-Murs qui est patriarcale mais non majeure.

1° La Basilique Saint-Jean de Latran, portant aussi le nom du Très-Saint-Sauveur au Latran, est la cathédrale du pape comme évêque de Rome et ce fut réellement son église jusqu'au XIVe siècle. C'est alors que le pape délaissa son palais du Latran, tenant à sa cathédrale, pour s'installer au Vatican. La Basilique Saint-Jean de Latran appartient au Souverain Pontife comme Patriarche d'Occident.

2° La Basilique Saint-Pierre, au Vatican, seconde église de Rome, est traditionnellement le siège du Patriarche de Constantinople qui vient ainsi se mettre sous la protection de saint Pierre, d'une façon proche et immédiate. Cette attribution est antérieure au schisme de l'Eglise Orthodoxe, en 1054..

3° La Basilique Saint-Paul-hors-les-Murs est assignée au Patriarche d'Alexandrie.

4° La Basilique Sainte-Marie Majeure est le siège du patriarche d'Antioche, car c'est dans l'étendue de ce patriarcat qu'a vécu la Vierge Marie et qu'elle y a terminé sa vie terrestre. Son titulaire retrouve dans sa basilique celle qui est la plus grande gloire de son patriarcat.

5° La Basilique Saint-Laurent-hors-les-Murs a été assignée par le pape au Patriarche de Jérusalem, patriarcat reconnu plus tard à l'époque où toutes les basiliques majeures avaient déjà été attribuées.

LES BASILIQUES MINEURES

En dehors des quatre basiliques majeures de Rome, les autres basiliques de Rome et du monde entier sont des basiliques mineures. Comme pour chaque règle, il peut y avoir des exceptions. Nous avons deux basiliques particulières, qui ne sont ni majeures ni mineures, qui n'ont reçu leur titre d'aucun pape, qui sont au dessus de tout cela et, j'irais jusqu'à dire, qu'elles sont basiliques par elles-mêmes, par essence. Ce sont les basiliques de la Nativité à Bethléem et du Saint-Sépulcre à Jérusalem ; elles sont basiliques parce que le Sauveur y est né, y a été enseveli et y est ressuscité. La basilique Saint-François à Assise possède aussi un statut particulier, directement lié au pape. Les autres basiliques sont toutes mineures. Basse-

Wavre a le même titre que Fatima, Lisieux ou Lourdes, sauf que là il y a plusieurs basiliques dans le domaine marial.

Comment une église devient elle basilique mineure ?

C'est le Souverain Pontife qui accorde le titre de basilique mineure à certaines églises particulières, après la constitution d'un dossier, illustré et complet, reprenant l'origine du sanctuaire, son histoire et les arguments qui plaident en la faveur de l'octroi de ce titre. Ce dossier doit être remis par l'évêque du diocèse, même pour une église desservie par un ordre religieux, après avoir eu l'accord de tous les évêques de la conférence épiscopale. L'édifice doit avoir une certaine importance et une certaine qualité artistique ou historique. Il ne peut pas s'agir d'une petite chapelle et cela doit être une belle église. Les conditions nécessaires ont évolué avec le temps et les décisions de différents papes. Il peut s'agir d'un sanctuaire national élevé au Sacré-Cœur, comme Montmartre et Koekelberg. Souvent, il s'agit d'un important lieu de pèlerinage, habituellement très ancien, au Christ, à la Vierge Marie, à un saint ou à une sainte, attirant de nombreux pèlerins, lieux de prières et de grâces souvent depuis des siècles. Ce lieu peut être un endroit d'apparition et donc un sanctuaire plus récent.

L'octroi du titre de basilique mineure, par le pape, n'est pas une coutume très ancienne. Certaines églises importantes portaient le titre courant de basilique selon une habitude vieille de plusieurs siècles, mais il ne leur avait pas été octroyé par le Souverain Pontife. Il est alors arrivé plusieurs fois que le pape, par un bref pontifical, a ratifié cette tradition et leur a décerné réellement le titre de basilique mineure.

Benoît XIV, pape de 1740 à 1758, est le premier à avoir octroyé des titres de basiliques mineures, comme cela se pratique toujours aujourd'hui. En 1805, le Pape Pie VII éleva la cathédrale Notre-Dame de Paris au titre de basilique. Depuis l'accession au trône de saint Pierre du bienheureux Pie IX, en 1846, jusqu'à nos jours, de nombreuses églises du monde catholique sont devenue des basiliques mineures. Les raisons de l'octroi de ce titre peuvent varier. Un exemple un peu particulier est celui de Wadowice. Saint Jean-Paul II a donné le titre de basilique à l'église où il avait été baptisé et où il avait passé son enfance ; il a aussi favorisé plusieurs sanctuaires de son pays natal, délivré du communisme, en créant de nouvelles basiliques.

Les Basiliques de Belgique

Notre pays possède 29 basiliques mineures.

L'archidiocèse de Malines-Bruxelles en compte 7 :

- Notre-Dame de Montaigu (Pie XI, 1922).
- Notre-Dame de Hal (Pie XII, 1946) .
- Sacré-Cœur à Koekelberg (Pie XII, 1952).
- Notre-Dame d'Hanswijk à Malines (Saint Jean-Paul II, 1987).
- Notre-Dame de Basse-Wavre (Saint Jean-Paul II, 1999).
- Saint-Servais à Grimbergen (Saint Jean-Paul II, 1999).
- Notre-Dame de la Consolation à Vilvorde (Benoît XVI, 2006)

Le diocèse d'Anvers en compte 2 :

- Sacré-Cœur à Berchem-Anvers (Première du pays, Bienheureux Pie IX, 1878).
- Notre-Dame de Lourdes à Edegem (Benoît XVI, 2008).

Le diocèse de Bruges en compte 3 :

- Notre-Dame à Dadizele (Léon XIII, 1882).

- Saint-Sang à Bruges (Pie XI, 1923).
 - Saints-Pierre-et-Paul à l'Abbaye de Saint-André lez Bruges.
- Le diocèse de Gand en compte 3 :
- Notre-Dame de Lourdes à Oostakker (Pie XI, 1924).
 - Saints-Pierre-et-Paul à l'Abbaye de Termonde (Pie XII, 1939) .
 - Saint-Hermès à Renaix (François, 2018).
- Le diocèse d'Hasselt en compte 3 :
- Notre-Dame à Tongres (Pie XI, 1931).
 - Notre-Dame à Kortenberg (Pie XI, 1936).
 - Notre-Dame Virga Jesse à Hasselt (Saint Jean-Paul II, 1998).
- Le diocèse de Liège en compte 3 :
- Saint-Martin à Liège (Léon XIII, 1886).
 - Notre-Dame à Chèvremont (Pie XI, 1928).
 - Notre-Dame à l'Abbaye de Val-Dieu (Pie XII, 1946).
- Le diocèse de Namur en compte 5, mais il couvre 2 provinces :
- Saint-Benoît à l'Abbaye de Maredsous (Léon XIII, 1888).
 - Saints-Pierre-et-Paul à Saint-Hubert (Pie XI, 1927).
 - Notre-Dame à l'Abbaye d'Orval (Pie XII, 1939).
 - Saint-Materne à Walcourt (Pie XII, 1950).
 - Notre-Dame à Beauraing (Benoît XVI, 2012).
- Le diocèse de Tournai en compte 3 :
- Notre-Dame à Bonsecours (Saint Pie X, 1910).
 - Notre-Dame à Tongre-Notre-Dame (Pie XII, 1951).
 - Notre-Dame à l'Abbaye de Bonne-espérance (Pie XII, 1958).

Quand l'église de Bonsecours est devenue basilique, Saint Pie X a écrit la phrase suivante : « Nous décernons volontiers les plus grands honneurs et les plus amples privilèges aux églises qui se distinguent par leur antiquité, par leurs images insignes des saints qu'elles abritent et par la haute vénération dont les entourent les fidèles ».

Les basiliques mariales abritent souvent une statue miraculeuse qui a reçu auparavant le privilège d'un couronnement pontifical, au nom du Souverain Pontife. C'est aussi une faveur exceptionnelle accordée par le pape. Habituellement, c'est l'évêque du diocèse qui pose alors une couronne d'or sur la tête de la statue, au nom du Saint Père. Notre-Dame de Basse-Wavre a eu ce privilège particulier le 8 septembre 1897. C'est le Cardinal Goossens, archevêque de Malines qui effectua ce rite sacré au nom du Pape Léon XIII. Une belle phrase explique bien le couronnement pontifical suivi de l'octroi du titre de basilique. La voici : « Quand on couronne une Reine, il faut que sa maison prenne le titre de palais ».

En Belgique, on appelle couramment « basilique » deux églises belges qui n'ont jamais reçu ce titre. C'est l'église du Sacré-Cœur, à Cointe, sur les hauteurs de Liège, et l'église Saint-Christophe, dans la ville haute de Charleroi.

LES INSIGNES DE BASILIQUE

Quand on entre dans une église et qu'on découvre le conopeum et le tintinabulum, c'est-à-dire les deux insignes basilicaux, on peut se dire qu'on est dans une basilique. Souvent, ils se trouvent dans le chœur et encadrent l'autel.

Le conopeum, appelé aussi pavillon, est une sorte de parasol, souvent partiellement ouvert, ayant un peu une forme de cloche, formée de bandes alternées de tissu rouge et jaune, dont les lambrequins ou pans du bas ont les couleurs inversées. Il s'agit des anciennes couleurs pontificales, rouge et jaune, en vigueur jusqu'à l'occupation de Rome par les armées de Napoléon Ier. Ces deux couleurs, à l'origine, étaient celles de l'ancienne Rome, puis elles passèrent au sénat romain, avant d'être reprises par le pape, souverain vivant à Rome, dans cette ville au passé prestigieux. A l'époque, le pape était le souverain des Etats Pontificaux, correspondant à une bonne partie de l'Italie. Le choix de ces couleurs montre vraiment la dépendance directe des basiliques mineures envers le Saint Siège. Le conopeum se termine par un globe surmonté d'une croix en cuivre doré. La confection de cet insigne est toujours réglementée aujourd'hui par un décret du Pape Grégoire XVI, daté du 27 août 1836. Dans le bas du conopeum, on peut placer des blasons, celui du pape, de l'évêque, de la basilique, etc... Couramment, on lui donne le nom de parasol. A l'origine, cet insigne avait une fonction pratique ; il accompagnait et ombrageait le pape dans ses déplacements, le protégeant ainsi du soleil et de la pluie. Sa présence aujourd'hui montre les liens étroits entre la basilique et le successeur de Saint Pierre.

Le tintinabulum, appelé aussi clochette ou beffroi, est une hampe surmontée d'un encadrement abritant une clochette. Cet insigne, en bois ou métal est habituellement orné des armoiries de la basilique. Il est aussi réglementé par le décret de Grégoire XVI, daté du 27 août 1836. A l'origine, cet insigne précédait le pape dans ses déplacements et sonnait pour annoncer son arrivée. Actuellement, comme le conopeum, il montre les liens étroits entre la basilique et le Souverain Pontife.

Ces deux insignes ne sont pas obligatoires. Plusieurs basiliques n'en possèdent pas. L'avantage est que ce parasol rouge et jaune est assez visible et nous annonce que l'église dans laquelle on se trouve est une basilique.

Il peut parfois exister des anomalies. La basilique Notre-Dame du Sacré-Cœur à Issoudun, dans l'archidiocèse de Bourges, département de l'Indre, devint basilique en 1874. Elle possède un conopeum particulier et anormal, ne correspondant pas au décret de 1836. Il se compose tout simplement de bandes jaunes et blanches alternées. Par erreur, on a repris en ce lieu les couleurs du Vatican, choisies par Pie VII au début du XIXe siècle, reprenant celles de Jérusalem et remontant ainsi directement au Sauveur lui-même. La cathédrale primatiale de Nancy, siège du primat de Lorraine, expose un conopeum normal à bandes rouges et jaunes, alors qu'elle ne porte pas le titre de basilique et n'a donc pas ce privilège. Récemment, quelqu'un de bonne foi l'a fait réaliser, croyant qu'ils en avaient le droit.

La basilique a le privilège de porter des armoiries et son blason est surmonté du conopeum. Elle peut aussi timbrer son courrier des deux clefs papales croisées et de la tiare pontificale. Par privilège, toute basilique peut aussi utiliser des couleurs particulières, qui lui sont propres, à savoir le rouge et le violet. L'origine et le privilège de ces couleurs remontent très loin. Le rouge était à Rome la couleur de la dignité impériale, tandis que le violet était la couleur des habits royaux en Egypte et en Grèce. Ce choix pour les basiliques prouve leur dignité car elles sont le palais de Dieu, le Roi des Rois, et de Notre-Dame, Reine du Ciel et de la Terre. Cela montre aussi le lien direct des basiliques avec le pape qui traditionnellement est placé au dessus des empereurs, dans la hiérarchie et la noblesse.

LES PRIVILEGES DU CURE OU RECTEUR DE LA BASILIQUE ET DU CLERGE

Selon le document romain octroyant le titre de basilique mineure, le curé ou recteur de cette dernière possède différents privilèges. Il porte automatiquement le titre de Monseigneur et est donc prélat. Il peut porter au dessus de la soutane, ou de l'habit religieux, et du rochet ou surplis, un camail noir à boutons, boutonnières et liserés rouges, assez semblable à ceux de nombreux chanoines de cathédrales ; ces derniers peuvent avoir des différences propres à chaque chapitre.

Si le clergé desservant la basilique compte au moins 3 prêtres, il peut être constitué en chapitre de chanoines, pouvant aussi porter des camails particuliers.

LA BASILIQUE DE BASSE-WAVRE

N'oublions pas que notre sanctuaire marial de Basse-Wavre remonte à l'an 1050 et qu'il a été choisi par la Vierge Marie elle-même qui a prononcé la phrase suivante : « Hanc vallem inhabitabo quoniam elegi eam ». Ce qui signifie : « J'habiterai cette vallée parce que je l'ai choisie ». Notre-Dame a prouvé sa volonté par les nombreux miracles qui se sont produits en ce lieu et les multiples grâces répandues. Basse-Wavre compte parmi les plus antiques sanctuaires de Notre-Dame au monde, plus de 950 ans. N'oublions pas qu'à l'époque romaine, au IV^e siècle, un premier sanctuaire, peut-être dédié à Notre-Dame, a été construit tout près d'ici, sur les ruines de la célèbre villa romaine de Basse-Wavre, une des plus importantes de notre pays. Si cet édifice paléochrétien était bien dédié à la Vierge Marie, Basse-Wavre aurait vraiment un des tous premiers sanctuaires de la Sainte Vierge au monde, à l'époque de la construction de la basilique Sainte-Marie Majeure à Rome et de la première cathédrale de notre pays, Notre-Dame à Tongres.

En 1711, Monseigneur le Comte Humbert Guillaume de Precipiano et de Soye, archevêque de Malines, mourut et légua une partie de sa fortune pour restaurer et embellir l'église de Basse-Wavre. Un monument commémoratif surmonté de son buste, placé en 1722, orne le côté droit de la chapelle mariale. L'inscription latine, qui s'y trouve, reprend le mot « Basilicam », c'est-à-dire « Basilique » pour notre église. Une ancienne prière à Notre-Dame de Basse-Wavre, éditée par la Confrérie de la Paroisse Saint-Quentin, à Louvain, parle aussi de la basilique de Basse-Wavre. Ces deux mentions sont inexactes mais elles pourraient plaider en faveur d'une antique appellation de basilique pour notre chère église, d'autant plus que l'inscription de 1722 n'est pas l'œuvre de n'importe qui ; elle est due à Monseigneur van Susteren, évêque de Bruges et exécuteur testamentaire du primat des Pays-Bas défunt.

En 1951, de somptueuses cérémonies mariales marquèrent le 9^e centenaire de notre sanctuaire, remontant à l'an 1050, célébration retardée d'un an afin de ne pas concurrencer l'Année Sainte de 1950 et les pèlerinages à Rome. En septembre, au cours d'une quinzaine mariale, la statue de Notre-Dame et la châsse visitèrent tous les quartiers de Basse-Wavre et de Wavre qui furent abondamment décorés d'oriflammes et de guirlandes et même d'illuminations pour les processions vespérales. Le mot d'ordre de la décoration était alors : bleu, blanc, bougies. Le grand jour fut le 30 septembre 1951 ; l'après-midi fut marquée par une procession exceptionnelle qui alla de Wavre à Basse-Wavre et rassembla 140 statues de la Vierge Marie venant d'innombrables sanctuaires et églises de notre pays, ainsi que 10 châsses, en présence du cardinal van Roey, archevêque de Malines et primat de Belgique, de Monseigneur Cento, Nonce Apostolique, de Monseigneur Charue, évêque de Namur, de Monseigneur Himmer, évêque de Tournai et de plusieurs pères-abbés. J'étudie l'histoire des sanctuaires et des processions, mais un cortège, tel que celui-là, rassemblant 140 Madones, est

unique au monde. Plusieurs processions ont fait défiler une vingtaine de Madones, 40 ou 50 statues et châsses. Le cardinal, d'un naturel très taiseux et économe en paroles, était émerveillé d'avoir vu ce défilé unique et il dit à l'Abbé Benoît, curé de Basse-Wavre et cheville ouvrière des cérémonies : « Monsieur le Curé, c'était prodigieux ! ». Suite à ce jubilé, notre curé voulut préparer un dossier pour que le sanctuaire de Basse-Wavre devienne une basilique. Ces documents doivent être présentés à Rome par l'évêque du lieu et donc, ce dernier devait être favorable et se charger de remettre le dossier au nonce. De ce côté, l'affaire était gagnée ; Notre-Dame de Basse-Wavre avait le cardinal van Roey avec elle. On essaya alors de préparer un dossier le plus complet possible avec tous les éléments probants, pour que cela réussisse à Rome, et Basse-Wavre avait tous les arguments nécessaires. Il fallut un peu de temps pour cela et malheureusement, le curé Benoît mourut inopinément avant la clôture du dossier. Son successeur ne continua pas les démarches dans ce sens et les années passèrent.

Vers 1975, alors que je n'avais qu'une vingtaine d'années, j'ai personnellement parlé de cela au nouveau curé de Basse-Wavre en lui disant que Basse-Wavre méritait de devenir une basilique, en insistant et en disant que j'étais prêt à reprendre le dossier. J'ai tout de suite vu que cela ne l'intéressait pas et l'affaire est restée au point mort.

En 1990, le curé Dereau créa un comité marial afin d'organiser des cérémonies commémorant le 350^e anniversaire de la statue actuelle de Notre-Dame de Basse-Wavre. Pendant deux semaines, notre Madone quitta son sanctuaire et visita les églises et chapelles de Wavre. Le 23 septembre était le jour de son retour à Basse-Wavre. Lors de la première réunion du comité, j'ai dit que si on voulait avoir du monde, ce jour-là, il fallait inviter des statues de Notre-Dame et que les chrétiens seraient fiers d'accompagner leur « Madone ». J'ai rappelé alors la procession des 140 Madones de 1951 ; on me rétorqua alors que les temps avaient changé et qu'on n'était plus en 1951. Grâce à mon insistance et à mes arguments, le comité fut d'accord et me donna carte blanche pour inviter les paroisses et les Madones. Le soir même, j'ai commencé à rédiger les invitations. On n'était plus en 1951 et beaucoup de paroisses n'avaient plus de processions mais notre grand cortège marial du 23 septembre rassembla 87 statues vénérées de Notre-Dame. Après la procession de 1951, celle de 1990 est le plus grand rassemblement de Madones au monde, lors d'un cortège religieux. Le cardinal Danneels n'en croyait pas ses yeux en voyant défiler cette procession interrompue de Madones.

Quand à la fin du XX^e siècle, l'Abbé Buysse fut nommé recteur du sanctuaire de Basse-Wavre, je lui ai parlé du projet de basilique qui valait la peine d'être remis en route. Il m'a répondu qu'on ferait cela pour l'an 2000. Je me suis demandé si c'était vrai ou une excuse pour remettre cela aux calendes grecques. Un peu de temps est passé et notre recteur est venu de lui-même en reparler afin que Mariloux Questiaux, historienne malheureusement décédée et moi-même préparions un nouveau dossier bien complet avec tous les éléments nécessaires afin que Rome nous accorde ce titre si mérité. Un document en latin, venant de la Ville Eternelle, expliquait en détail toutes les conditions indispensables pour réaliser un tel dossier. Deux points nécessaires nous ont causé quelques soucis. Tout d'abord, Rome exigeait que la future basilique possède un autel fixe en pierre. Les autels du chœur et la nef centrale sont en bois et amovibles, ce qui causait un problème. La solution a été vite trouvée. On a dit que la chapelle mariale, origine et centre du sanctuaire, possède un autel roman en maçonnerie, avec antependium de marbre blanc. La solution était trouvée. Quant au deuxième point, c'était plus compliqué. Il fallait fournir la date de la consécration de l'église et cela, on ne la trouvait nulle part, et c'était une condition indispensable pour obtenir le titre de

basilique. Nous avons fait des recherches partout, épluchant en détail les archives de l'archevêché de Malines, et ne trouvant jamais la réponse. Il faut dire que l'église de Basse-Wavre a été construite en différentes parties, de 1050 à 1710. A un moment donné, dans un vénérable document, on a découvert que l'anniversaire de la dédicace de l'église du prieuré se célébrait jadis à la Saint-Mathieu. On a donc écrit que l'église de Basse-Wavre avait été consacrée le 21 septembre, fête de saint Mathieu, mais que cela se perdait dans la nuit des temps, à une date qui nous était inconnue. Rome demandait cela afin qu'on puisse célébrer annuellement l'anniversaire de la consécration de la basilique, mais l'année n'avait finalement aucune importance. En juin 1999, ce volumineux dossier très complet fut porté au chanoine Hudsyn, au vicariat de Wavre, qui le transmit à Monseigneur Vancottem ; ce dernier le remit au cardinal Danneels qui le confia au nonce apostolique et, là, par la valise diplomatique, le précieux document arriva dans la Ville Eternelle. On espérait une réponse favorable pour l'an 2000, se disant qu'à Rome, il faisait très chaud en juillet-août et qu'on n'y travaillait peut-être pas beaucoup. C'était un jugement téméraire, car à la fin du mois d'août déjà, on apprenait que le bref pontifical avait été signé à Rome et que notre église était devenue une basilique mineure, par la volonté et l'autorité apostolique de Saint Jean-Paul II. Notre église est donc basilique depuis la signature du bref, daté du 28 juillet 1999, le 11 décembre suivant étant la cérémonie d'inauguration, dont nous fêtons demain le 20^{ème} anniversaire.

Dès que la nouvelle de Rome est arrivée à Basse-Wavre, j'ai été trouver l'Abbé Buysse pour lui parler de la réalisation des insignes basilicaux, sachant très bien que ces derniers ne sont pas obligatoires mais qu'il valait mieux les réaliser au plus vite et les avoir pour la cérémonie d'inauguration du 11 décembre suivant. Il arrive souvent que, si les insignes ne sont pas confectionnés au début, le temps passe et la réalisation ne se fait jamais. L'Abbé Buysse était de mon avis et, sans rien demander, il a reçu rapidement une proposition de la Maison Slabbinck de Bruges qui pouvait réaliser nos insignes mais cela revenait très cher. J'ai le souvenir de 150.000 francs belges, mais est-ce pour un des deux insignes ou pour les deux ? Nous n'avions pas l'argent pour cela. J'ai alors proposé à notre recteur de m'en occuper et de faire ce travail à peu de frais, ces derniers étant couverts par une petite caisse noire inconnue de tous, bénéfice de la vente de statues, images, médailles et brochures de Notre-Dame de Basse-Wavre. Pour ce travail, on allait aussi faire du recyclage, c'est à dire utiliser différents objets anciens conservés à la cure. Il fut décidé de prendre comme blason pour notre basilique, celui de l'ancien prieuré de Basse-Wavre, décrit en héraldique de la façon suivante : « D'azur à la châsse d'argent sommée d'une couronne d'or ». Il s'agit d'un fond bleu orné de notre châsse argentée et d'une couronne dorée.

Je me suis ensuite attelé à la fabrication des deux insignes. Ce n'était pas une tâche facile ; je suis un peu bricoleur, mais pas pour tout ; je me débrouille en couture mais pour des choses simples. Enfin ! Pour la gloire de Notre-Dame de Basse-Wavre, il fallait se lancer dans l'aventure. J'ai alors étudié le décret de Grégoire XVI du 27 août 1836, expliquant comment il fallait confectionner ces insignes et je me suis rendu compte que dans d'autres basiliques, l'un ou l'autre n'était pas tout à fait conforme. Je me suis dit qu'à Basse-Wavre, on devait faire cela selon les règles pontificales. Un ami ébéniste réalisa notre tintinabulum avec une hampe d'un ancien dais, un beau panneau de chêne orné de notre châsse en relief, une vieille clochette en cuivre et au dessus, on plaça la couronne de notre ancienne Vierge de procession, disparue depuis une trentaine d'années. Le tintinabulum fut alors doré. La confection du conopeum était une autre affaire. Le mieux et le plus élégant était d'avoir un parasol à moitié ouvert, ayant un peu la forme d'une cloche, plutôt qu'un genre de parapluie fermé comme on en rencontre parfois. Mais pour cette réalisation, il fallait une structure métallique fixe et ce genre de squelette ne se vend pas dans le commerce. Alors, comment faire ? Assez

conservatrice comme moi, Marie-Thérèse Paul, que plusieurs connaissent bien, m'a proposé l'armature métallique d'un ancien abat-jour de lampadaire, tandis qu'une de mes cousines voulait m'offrir le vieux parapluie noir de son père décédé en 1947. J'ai accepté les deux propositions. Après avoir retiré la poignée du parapluie, je me suis dit qu'il fallait maintenir ce dernier entrouvert et le fixer solidement à l'armature d'abat-jour pour que les deux soient solidaires. Mais un problème se posait ! Le vénérable parapluie avait 2 baleines de plus que les côtes verticales de l'abat-jour. Il était hors de question de retirer ces baleines ni même d'enlever la toile noire du parapluie, car cette relique antique allait alors tomber en morceaux. J'ai cousu de chaque côté deux baleines ensemble et ai pu ensuite fixer alors le parapluie à l'abat-jour, avec un bon travail de couture. J'ai acheté des tissus rouge et jaunes, des galons et floches d'or. A la cure, j'ai récupéré d'autres magnifiques galons dorés. J'avais un globe crucifère en métal doré pour la partie supérieure et j'ai rassemblé des blasons pour orner les lambrequins, dont le plus somptueux, pièce unique fournie par la Maison Inter Nos à Bruxelles, présente les armoiries de saint Jean-Paul II, broderie identique à celle qui ornait le pan de sa ceinture. Il fallait alors assembler tout cela d'une façon impeccable. La Providence m'a alors conduit chez Gaby Ruelle, couturière de métier qui se dévouait pour notre sanctuaire, avec tous ces éléments. Je lui bien expliqué ce qu'il fallait réaliser et elle a confectionné la merveille que vous avez sous les yeux. J'oublie de dire que j'avais fourni aussi une doublure, pour cacher le montage du squelette. Gaby et moi considérons un peu le conopeum de Basse-Wavre comme notre enfant, puisque nous en sommes les auteurs. Un ami, habitué aux armoiries ecclésiastiques, a peint celles de Basse-Wavre que vous voyez ici.

Le samedi 11 décembre 1999 eut lieu la cérémonie d'inauguration de notre basilique avec lecture du bref pontifical, installation des insignes basilicaux et Messe Pontificale célébrée par le Cardinal Danneels, Monseigneur Pier-Luigi Celata, nonce apostolique, Monseigneur Vancottem, évêque auxiliaire pour le Brabant Wallon, Dom Jan Goetghebeur, Abbé d'Affligem et de nombreux prêtres. Beaucoup de fidèles assistaient à cette belle cérémonie. A cette occasion, un livre d'or fut réalisé, recueillant les signatures des personnes présentes.

Peu de temps après cette belle cérémonie, la ville de Wavre fit repeindre notre basilique. On eut peur que les insignes basilicaux soient tâchés par la couleur, ce qui leur valut une période de vacances à Wavre, dans ma salle à manger. En 2013, je fus invité à une réunion de travail à Beauraing, afin de donner toutes les explications et les directives aux personnes qui allaient confectionner le conopeum de leur nouvelle basilique.

Si Basse-Wavre a été honoré par le Souverain Pontife, il y a 20 ans, cette reconnaissance, par la plus haute autorité de l'Eglise catholique, est la consécration de neuf siècles et demi de dévotion mariale, véritable échange entre le ciel et la terre. Depuis près d'un millénaire, une foule innombrable est venue ici confier à notre Mère du Ciel, ses intentions, ses peines et ses joies, en passant à genoux en dessous de la châsse, en creusant de deux profonds sillons les vieilles pierres bleues, et en recevant par l'intercession de Notre-Dame de Paix et de Concorde, des miracles, des faveurs et des grâces. Toutes ces merveilles, réunissant la terre au ciel, ont commencé en l'an 1050, quand la Très Sainte Vierge Marie a prononcé en ce lieu, d'une voix éclatante, la phrase suivante : « HANC VALLEM INHABITABO QUONIAM ELEGI EAM ». J'HABITERAI CETTE VALLEE PARCE QUE JE L'AI CHOISIE.

Je vous remercie pour votre bonne attention et suis à votre disposition pour les questions éventuelles.

Gérard van Haepere
Oblat O.S.B.